

## **Charte de Fonctionnement du Tutorat National en Ostéopathie**

### Article 1 :

Le Tutorat National en Ostéopathie est une filiale de la Fédération Nationale des Étudiants en Ostéopathie (FédEO), siglé « TNO ».

### Article 2 :

La charte de fonctionnement du TNO précise les modalités de fonctionnement de la filiale ; c'est une annexe du règlement intérieur de la FédEO.

Elle n'est pas opposable aux statuts de la FédEO.

Le Bureau de la FédEO peut proposer une modification de cette charte mais c'est le vote du Conseil d'Administration de la FédEO qui établit le ou les changement(s).

Son contenu doit être fidèle aux principes énoncés dans les articles 3 et 4 des statuts de la FédEO, à savoir les buts et les valeurs.

### Article 3 :

Le responsable du TNO est un représentant élu en tant que Vice-président chargé du TNO au sein du Bureau de la FédEO.

Au sein de la filiale et dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, il est nommé : Tuteur Général. Il est chargé du fonctionnement global de la filiale et à ce titre, représente le Président dans l'application de ses fonctions au sein de la filiale.

### Article 4 :

Le Tuteur Général peut s'entourer d'un ou plusieurs adjoint élu ou non, membre du bureau ou non, qui le seconde dans l'exercice de ses fonctions.

Ce dernier est révocable sur décision du Tuteur Général et/ou du président de la FédEO.

### Article 5 :

Le TNO a pour mission :

- La création de Tutorat local dans les établissements de formation.
- La Formation, le Recrutement et l'Accompagnement des Tuteurs.
- La rédaction des QCM informatiques.
- La création et la gestion d'une bibliothèque informatique.
- La création de colles au format pdf pour les tutorats locaux.

### Article 6 :

Les membres actifs du TNO sont nommés Tuteurs.

### Article 7 :

Les Tuteurs sont des étudiants en ostéopathie membres de la FédEO qui évolue au TNO en temps que chargés de mission.

